

Domaine : **Administration**

Référence : [ADM 2.12 Premiers secours et premiers soins en milieu de travail](#)

En vigueur le 9 novembre 2020 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

LISTE DES ACTIVITÉS À RISQUE ÉLEVÉ

La direction de l'école s'assure que les membres du personnel responsable de prodiguer les premiers soins aux participants blessés lors d'activités à risque élevé reçoivent la formation en secourisme et en RCR.

1. LISTE DES ACTIVITÉS À RISQUE ÉLEVÉ

- 1.1. Ski alpin/planche à neige
- 1.2. Tir à l'arc
- 1.3. Ballon-balai sur glace
- 1.4. Animation sportive (athlétisme)
- 1.5. Cyclisme/vélo de montagne
- 1.6. Plongeon – tremplin/plateforme
- 1.7. Course de bateau-dragon
- 1.8. Escrime
- 1.9. Hockey sur gazon
- 1.10. Football – tackle
- 1.11. Gymnastique
- 1.12. Hockey sur glace
- 1.13. Crosse sur gazon/en salle
- 1.14. Ringuette sur glace
- 1.15. Hockey sur patins à roues alignées
- 1.16. Aviron
- 1.17. Rugby
- 1.18. Natation/nage synchronisée
- 1.19. Athlétisme – disque
- 1.20. Athlétisme – saut en hauteur
- 1.21. Athlétisme – javelot
- 1.22. Athlétisme – saut à la perche
- 1.23. Athlétisme – lancer du poids
- 1.24. Athlétisme – course d'obstacles
- 1.25. Triathlon – natation/course à pied/cyclisme
- 1.26. Water-polo
- 1.27. Haltérophilie/haltérophilie olympique
- 1.28. Lutte